

## AVIS PUBLIC

### Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

- 1 - Lors de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2020, le conseil de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté le projet de règlement intitulé « Projet de règlement numéro 2020-352 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2018-237 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé » et un projet de règlement intitulé « Projet de règlement numéro 2020-353 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ».
- 2 - Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi le 10 novembre 2020**, à 19 h, à la salle du conseil municipal. L'objet de cette assemblée est de présenter les projets de règlements. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera les projets de règlements, les conséquences de leur adoption et de leur entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer lors de cette assemblée publique.
- 3 - En raison de la pandémie de la COVID-19 et conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-049 en date du 4 juillet 2020, le conseil municipal doit accompagner l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.
- 4 - Les personnes désirant s'exprimer sur ces projets de règlements peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici la levée de cette assemblée publique de consultation, de la manière suivante:
  - Par la poste ou en personne : 374, route 132, à Sainte-Thérèse-de-Gaspé (Québec) G0C 3B0
  - Par courriel : [muniste@globetrotter.net](mailto:muniste@globetrotter.net)

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant adoption.

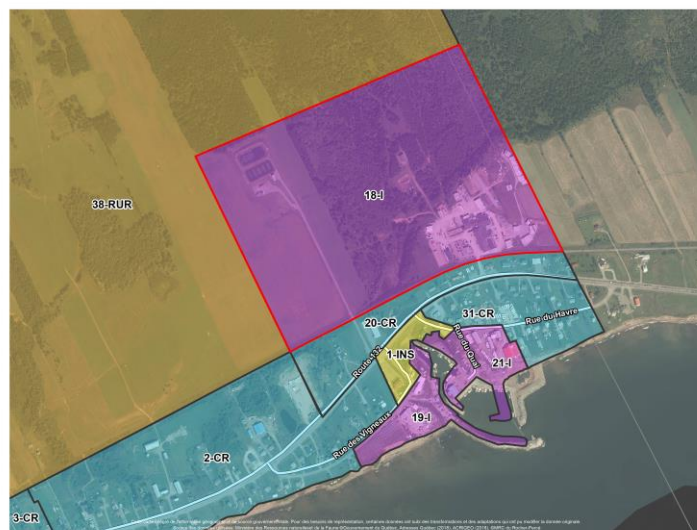
- 5 - Le projet de règlement numéro 2020-353 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal, situé au 374, route 132, à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, aux heures normales d'ouverture et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse : <https://saintetheresedegaspe.com/>

### RÉSUMÉ DES PROJETS DE RÈGLEMENTS

Les projets de règlements ont pour but d'agrandir la zone industrielle 18-I à même une partie de la zone rurale 38-RUR, d'ajouter des dispositions quant aux usages industriels légers relatifs à la pêche dans les zones industrielles 18-I, 19-I et 21-I et d'ajouter des dispositions relatives à l'utilisation de conteneurs à des fins d'entreposage dans les zones industrielles 18-I et 19-I.

#### Zones 18-I, 19-I et 21-I



Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, ce 22<sup>e</sup> jour de septembre 2020 (22-09-2020)  
Luc Lambert, directeur général et secrétaire-trésorier